

**COMITE DEPARTEMENTAL DES RETRAITES  
ET DES PERSONNES AGEES**

---

A.D. n° 2012-1772

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 57 ;

VU la délibération CG 05/3ème/V-12 de l'Assemblée Départementale, en date du 27 juin 2005, relative à la composition et au fonctionnement du CODERPA ;

VU l'arrêté départemental n° 2010-3 du 5 janvier 2010 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : L'article 2 de l'arrêté n° 2010-3 du 5 janvier 2010 est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne les conseillers généraux :

Titulaires :

Monsieur Christian ASTRUC, Maire de Dunes, 82340 Dunes  
Monsieur Pierre GUILLAMAT, 10 rue Guilleran, 82200 Moissac,  
Madame SARDEING-RODRIGUEZ Dominique, 2060 route du Frontonnais, 82700 Montbartier.

Le reste sans changement.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Madame la Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité Départementale sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont notification sera faite auprès de chacun des membres du Comité et qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 7 septembre 2012

Le Président,

\*  
\* \* \*